

"La vision de M. Schuman: Entente européenne pour le charbon et l'acier" dans Agence industrielle et économique (13 mai 1950)

Légende: Le 13 mai 1950, le périodique belge Agence industrielle et économique détaille la portée de la proposition française visant à placer la production allemande et française du charbon et de l'acier sous l'autorité d'une organisation européenne supranationale.

Source: Agence industrielle et économique. 13.05.1950, n° 212. Bruxelles-La Haye: AGECO.

Copyright: (c) AGECO

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"la_vision_de_m_schuman_entente_europeenne_pour_le_charbon_et_l_acier"_dans_agence_industrielle_et_economique_13_mai_1950-fr-9d3fdc74-945e-43c9-9aea-39466b5a53da.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 17/09/2012

La vision de M. Schuman : Entente européenne pour le charbon et l'acier

De notre bureau à la Haye.

Personne ne pourra contester la grande portée politique et l'immense importance industrielle des propositions de M. Schuman, ministre français des Affaires Etrangères, concernant la mise en commun - certains journaux parlent même déjà de la cartellisation - des ressources charbonnières, minières et sidérurgiques de la France, de l'Allemagne et de la Sarre...

Nous allons vite.

Il y a juste 5 ans que la guerre a été terminée et une place a été réservée à l'Allemagne comme membre-associé dans le Conseil de l'Europe, bien que ce ne soit pas encore la place finale. Cinq ans après la guerre un ministre français a fait la proposition pour une union économique des ressources charbonnières et sidérurgiques de la France et de l'Allemagne pour placer ces industries-clefs sous une haute autorité commune. Les autres nations européennes pourront prendre part à cette nouvelle organisation qui n'implique pas uniquement, semble-t-il, le rétablissement des cartels internationaux d'avant-guerre, mais ses fonctions politiques pourront lui donner une attraction bien plus forte, bien qu'ils aient probablement l'effet d'accroître la complexité du problème.

Nous allons vite aussi en d'autres directions. Il y a d'immenses possibilités pour une union économique des peuples et de l'abolition des frontières tarifaires. C'est ainsi que le Japon a publié le 10 mai à Osaka un plan pour la répartition des marchés textiles mondiaux entre les industries anglaises, américaines et japonaises (le Japon consentira à se concentrer principalement sur les exportations de produits bon marché vers le Sud-Est de l'Asie et éventuellement la Chine en abandonnant les marchés plus profitables pour les produits textiles de meilleure qualité à l'Angleterre et aux Etats-Unis. Il y a même des desseins pour la formation d'un nouveau pool mondial du caoutchouc, car la production pour 1950 du caoutchouc naturel progresse rapidement et rien que l'Indonésie s'attend à une production de 520.000 tonnes pour cette année. L'"Agéco" a fait pressentir à différentes reprises que les efforts, faits derrière les coulisses pour rétablir une entente des producteurs continentaux ou européens de l'acier, conduiront finalement, par la force des choses, à un essai décisif pour rétablir le cartel international de l'acier. Ces vues ont été partagées récemment par un article, sous la signature de Bernard Béguin, dans le Journal de Genève du 1 mai qui écrit:

"Une carte des bassins miniers de l'Europe occidentale offre au lecteur la plus efficace concentration de minerais et de voies de communication. Superposez à cette image le cloisonnement des frontières politiques, économiques, douanières, et vous obtenez le morcellement le plus absurde qui se puisse concevoir.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, qu'après de coûteuses tentatives autarciques, des rapprochements se dessinent par-dessus les cloisons nationales. Immédiatement après la fin de la guerre, on a pu croire que des accords intergouvernementaux, voire des institutions internationales, apporteraient une solution satisfaisante. On avait pris l'habitude, pendant les hostilités, de voir le contrôle gouvernemental s'exercer sur les branches essentielles de l'économie nationale. On avait appris à se méfier des ententes privées, dont les intérêts particuliers n'avaient pas toujours respecté, semblait-il, ceux de la communauté. Bref, la tendance était au dirigisme, à la planification, aux organisations internationales.

Depuis lors, une réaction s'est produite. Les milieux industriels se sont ressaisis, ont protesté contre la lourdeur des appareils administratifs imposés par les gouvernements et ont obtenu, en Europe occidentale du moins, un relâchement sensible du dirigisme. Du coup, les accords intergouvernementaux perdirent une bonne partie de leur efficacité. Engagés sur la voie des libéralisations, les gouvernements ne peuvent que poursuivre, s'engager à supprimer d'autres contrôles. Il leur est de plus en plus difficile d'imposer des répartitions.

Mais le besoin d'une entente ne se fait pas moins sentir pour autant, si l'Europe ne veut pas s'épuiser dans une stérile concurrence interne. On vient de voir que c'est vrai pour l'aviation civile. Ce n'est pas moins vrai pour l'industrie de l'acier. Qu'elle le veuille ou non, elle retourne cahin-caha vers le cartel d'avant guerre.

On a dès maintenant de fortes raisons de croire que les industries allemandes prendront la tête du mouvement avant qu'il soit longtemps [sic]. L'étendue du chômage en Allemagne occidentale exerce une pression déflationniste considérable sur les salaires, et crée une position favorable aux industries allemandes dans la guerre des prix à l'exportation qui se livre actuellement.

La France ne semble pas prête encore à entrer dans un cartel, mais il est certain qu'elle s'y prépare. Disposant d'un marché intérieur bien organisé et bien protégé, sur lequel s'écoule 80 % de leur production, les aciéries françaises jouent leur va-tout sur les marchés étrangers. Elles ont remporté déjà des résultats tangibles en Argentine, au Pakistan et ailleurs.

Les milieux industriels français n'ont pas grande confiance, semble-t-il, dans une organisation intergouvernementale de la production de l'acier. L'autorité internationale de la Ruhr aura de la peine, à leur avis, à appliquer ses décisions, le jour où l'occupation militaire aura retiré son contrôle sur la production allemande. Et plutôt que de continuer à dépendre du coke de la Ruhr, ces mêmes milieux songent plutôt à développer la production du coke de Lorraine.

Mais s'ils doutent de l'efficacité des accords gouvernementaux, cela ne signifie pas qu'ils ne songent pas à des arrangements privés. Certains pensent que la politique de vente à tout prix pratiquée par la France en ce moment tend à créer une "période de référence" en vue d'une répartition ultérieure des marchés.

En ce qui concerne la Belgique et le Luxembourg, la première doit exporter 50 % de sa production, le second plus de 90 %. Une telle proportion montre d'elle-même l'intérêt que ces deux pays peuvent avoir dans une organisation du marché européen. On se souvient d'ailleurs du rôle important qu'ils ont joué dans le cartel d'avant guerre. Toutefois, pour de multiples raisons, il ne semble pas que les industriels belges ou luxembourgeois aient envie de "remettre ça". Leur position dans la présente guerre des prix est délicate, le franc belge est une devise rare qui ne favorise pas les exportations, et en dépit du chômage, le haut niveau des prix de revient est un sérieux handicap".

Il est intéressant de comparer ces vues - elles traduisent, en effet, la conception et les sentiments des économistes et industriels avant la publication des propositions sensationnelles de M. Schuman - avec l'aspect nouveau du problème d'entente.

L'importance de cet aspect saute aux yeux quand on pense que, cette fois-ci, l'initiative pour créer une entente des industries-clefs de l'Europe ne vient plus des industriels eux-mêmes qui se sentaient toujours handicapés par des considérations et des impondérabilités d'ordre politique, mais d'un membre du gouvernement français lui-même.

Pour saisir la portée de la proposition française il importe de connaître quelques passages essentiels du texte de la déclaration faite par M. Schuman. Ses propositions ont été formulées dans les termes suivants:

1) le caractère de l'entente.

"Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une haute autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays de l'Europe".

2) La tâche de direction de cette entente.

"La mission impartie à la haute autorité commune sera d'assurer, dans les délais les plus rapides: la modernisation de la production et l'amélioration de la qualité; la fourniture à des conditions identiques du charbon et de l'acier sur le marché français et sur le marché allemand, ainsi que sur ceux des pays adhérents; le développement de l'exportation commune vers des autres pays; l'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main-d'œuvre de ces industries."

3) Les fonctions de l'entente.

"La haute autorité commune chargée du fonctionnement de tout le régime sera composée de personnalités indépendantes; un président sera choisi d'un commun accord par les gouvernements; ses décisions seront exécutoires en France, en Allemagne et dans les autres pays adhérents. Des dispositions appropriées assureront les voies de recours nécessaires contre les décisions de la haute autorité. Un représentant des Nations Unies auprès de cette autorité sera chargé de faire deux fois par an un rapport public à l'O.N.U., rendant compte du fonctionnement de l'organisme nouveau, notamment en ce qui concerne la sauvegarde de ses fins pacifiques.

M. Schuman a précisé encore que les accords à passer devront faire l'objet de traités officiels pour lesquels la ratification des parlements sera nécessaire. Finalement il souligna encore que "l'institution de la haute autorité ne préjugera en rien au régime de propriété des entreprises".

Révolutionnaire sous l'angle des relations franco-allemandes, la proposition de M. Schuman a été accueillie très favorablement par le chancelier de la République Fédérale allemande.

En bref, ce sont les gouvernements qui veulent se charger maintenant de la tâche pour rétablir l'ordre dans les industries européennes, mais la question se pose s'ils auront la main plus heureuse que l'initiative privée.

Tâchons de regarder un peu plus près du fond du problème. Malgré les garanties données par M. Schuman la réalisation de son projet comporterait une certaine diminution de la souveraineté de l'industrie au profit d'un organisme supérieur qui, forcément, sera d'une nature essentiellement politique. C'est une situation tellement neuve qu'il est difficile d'en juger d'ores et déjà toutes les répercussions et tous les effets.

Les conséquences éventuelles pourront être d'une telle importance qu'elles se prêtent, pour le moment, difficilement à l'analyse.

Premières impressions à l'étranger.

Vu la portée exceptionnelle du Plan Schuman pour l'économie industrielle de l'Europe, nous avons chargé nos correspondants particuliers à l'étranger de faire une première enquête provisoire concernant l'accueil des propositions du ministre français.

Nous avons reçu, jusqu'à présent, les réponses suivantes :

Allemagne (télégramme de notre correspondant à Dusseldorf)

"Accueil très sympathique et, partiellement, même enthousiaste par les milieux politiques, attendant notamment des avantages d'ordre politique par un rapprochement franco-allemand. Accueil également favorable, mais avec une nuance de retenue, des fois même de réserve assez accentuée par les milieux sidérurgiques. Ces derniers soulignent les difficultés d'une appréciation claire et sûre du projet Schuman avant de connaître les détails des modalités techniques et fonctions commerciales de l'organisme central envisagé. Certaines grosses entreprises soulignent même la nécessité de placer les partenaires allemands et français sur un pied d'égalité en ce qui concerne la liberté de production d'acier pour buts pacifiques. D'autres mettent l'accent sur l'arriéré de la nationalisation de la sidérurgie allemande en face des progrès des usines françaises par l'exécution du Plan Monnet. Comment la France voudra-t-elle prendre en considération l'arriéré de la capacité de production et de la rationalisation de la sidérurgie allemande? Comment la France pourrait-elle venir à la rencontre de la sidérurgie allemande pour ses très gros besoins d'investissements? Comment se fera, pour l'exportation, la calculation des quote-parts? Sur la base de quelle période de référence? Voilà les principales questions qu'on pose dans les milieux sidérurgiques de la Ruhr quand ils essaient d'aborder les problèmes techniques de cartellisation qui se poseront pour l'avenir. Malgré ces incertitudes et difficultés les milieux sidérurgiques avec lesquels j'ai pu prendre contact jusqu'à présent, sont généralement en faveur de négociations avec la France.

Belgique. - (message téléphonique de notre correspondant à Bruxelles).

La proposition Schuman, accueillie ici avec un très grand intérêt, a eu d'abord le curieux effet qu'on se montre subitement beaucoup moins circonspecte dans les discussions concernant la question de principe si l'ancienne ou une nouvelle entente internationale de l'acier devait ou pouvait être établie. Même de hautes personnalités de la sidérurgie font maintenant entendre sans ambages que depuis tout un temps le problème d'une entente internationale de l'acier est à l'étude. Le nouveau fait qui a créé quelques complications est la direction gouvernementale à prévoir par l'initiative de M. Schuman et le changement probablement très profond de tout le problème. Pour cette raison et vu le manque de précisions concernant la portée véritable de la proposition française, son accueil est ici encore assez partagé.

Sans doute, dit-on dans certains milieux, une situation peu souhaitable serait créée si la sidérurgie belgo-luxembourgeoise restait à l'écart. Mais l'industrie belge a toujours fait tout son possible pour éviter l'interférence d'Etat dans ses affaires. Or, une certaine tutelle gouvernementale serait inévitable si le projet Schuman était réalisé dans sa conception actuelle. Le rôle des minerais français dans l'approvisionnement des hauts-fourneaux ne peut pas non plus être perdu de vue. Y aura-t-il des dangers d'une fixation de prix arbitraire? L'intégration actuelle de la sidérurgie belge dans l'organisme franco-allemand ferait sentir le retard de la rationalisation pour ainsi dire à peine commencée des usines belges. Comment tiendra-t-on compte de ce facteur? Il y a encore quantité d'autres questions, dit-on, car le rôle de la sidérurgie belge est spécialement dominé par ses grands intérêts à l'exportation. Dans ces conditions la proposition Schuman pose des problèmes spéciaux pour la sidérurgie belge. On ne méconnaît pas le mérite politique et le louable but économique - assurer de la stabilité - de la proposition Schuman, mais l'on ne méconnaît pas non plus les dangers d'une exécution trop rapide de ce plan qui nécessitera, dit-on, des études poussées à fond, pour éviter un nouveau régime de contrôle d'Etat de l'industrie privée et la transformation lente du commerce mondial plus ou moins libre actuellement en un système de nationalisme économique.

Au résumé: les industriels belges sont loin, il va de soi, de condamner de principe les cartels. Ceux-ci peuvent jouer un grand rôle pour la stabilisation des prix et de l'occupation des usines. Mais ils auraient infiniment préféré une invitation pure et simple du gouvernement français pour créer un cartel privé international des sidérurgies de l'Europe.

Le moment était propice pour tenter cette initiative. Maintenant le problème se complique par des hypothèques politiques et d'interférence gouvernementale dans les affaires de l'industrie privée. D'après toutes les expériences du passé on comprend qu'au fond beaucoup d'hésitation se dessine dans les milieux sidérurgiques de la Belgique".

Nous n'avons pas encore reçu, au moment actuel, les réponses de nos correspondants particuliers à Paris, au Luxembourg, à Londres et à New York. Nous espérons pouvoir les publier dans notre prochaine édition.